

Bulletin d'adhésion 2024

Adhésion valable du 01/01/2024 au 31/12/2024

NOM

PRÉNOM

ENTREPRISE

ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE MOBILE

E-MAIL

SITE INTERNET ET
PAGE FACEBOOK

DATE DE NAISSANCE

PRODUCTION PRINCIPALE :

Reconnait avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et des montants de cotisations, et déclare vouloir adhérer à l'association Agrobio19 en tant que (cochez la case correspondante) :

Je suis producteur.trice bio ou 2^{ème} année de conversion - Adh : 100 €

Je suis en GAEC ou société bio ou conventionnel :

- montant structure - Adh : 100 €

- montant par actif suppl. - Adh : 30 €

Je suis en bio et j'ai un petit budget - Adh : 65 €

Je suis en 1^{ère} année de conversion ou non bio - Adh : 50 €

Je suis agriculteur.trice retraité.e - Adh : 50 €

J'ai un projet d'installation - Adh : 45 €

Je suis artisan, transformateur, distributeur ou structure en lien avec la bio - Adh : 50 €

Je suis un citoyen qui souhaite soutenir l'agriculture bio locale :

- Adhésion : 30 €

- Don : €

MODE DE RÈGLEMENT :

• Chèque (à l'ordre de Agrobio 19)

• Virement coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0133 8481 487 - BIC : CCOFPRPPXXX

• Nouvelle campagne Adhésion 2024 en ligne sur :

www.helloasso.com/associations/agrobio19

Les informations recueillies dans ce bulletin sont nécessaires à l'enregistrement de l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, seront utilisées à des fins statistiques et pour envoyer des informations du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine. En remplissant ce bulletin vous donnez votre accord pour le traitement et l'utilisation de vos données dans ces conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations en nous contactant.

J'accepte de recevoir des messages par SMS (agenda, rappel d'inscription aux formations,...) Possibilité de se désinscrire à tout moment.

Qui sommes-nous ?

• Une association loi 1901, ouverte à tous les producteurs, porteurs de projets, et toutes personnes intéressées par la bio et/ou par une démarche écologique.

Agrobio19 représente les producteurs de la Corrèze au sein de Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique), de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) et de la FRCIVAM.

• Une équipe salariée du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine est là pour vous aider localement :

- Alexie CULIOLLO, coordinatrice des groupements d'agriculteurs bio Haute-Vienne et Corrèze -

06 41 34 75 05 - a.culiolo@bionouvelleaquitaine.com

- Fanny BATARDY-PÉNICHOU, conseillère projets Limousin - 06 24 39 45 50 - f.batardypenichou@bionouvelleaquitaine.com

- Victor FAUCHER, conseiller territoire Limousin

07 85 93 03 83 - v.faucher@bionouvelleaquitaine.com

- Fabrice ROCHE, conseiller technique élevage

06 70 45 35 51 - f.roche19-87@bionouvelleaquitaine.com

• Un CA composé de producteur.trices de Corrèze et de consommateur.trices de bio. Ce CA se réunit tous les 2 mois pour échanger sur les sujets du moment, fédérer les adhérents en leur proposant des événements, des formations, etc. et réfléchir à la stratégie d'AgroBio19.



Agrobio19

35 route de la croix blanche

19460 NAVES

06 41 34 75 05

contact@agrobio19.com

Agrobio 19 est soutenu financièrement par :



Agrobio 19



ADHÉRER À BIO NOUVELLE-AQUITAINE ET À LA FNAB

La **FNAB** (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) est l'organisation professionnelle des producteurs biologiques français. Depuis 1978, elle représente et défend la profession d'agriculteur biologique dans les politiques publiques en France et en Europe. Elle est à l'initiative de nombreux projets de développement de ce mode de production.

Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique) coordonne les actions de développement de l'agriculture biologique sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Ses actions sont portées par une équipe de 40 salariés, en partie mis à disposition des groupes départementaux.

PARTICIPER À UN CIVAM

- > Pour faire évoluer sa ferme à travers l'échange entre agriculteurs, le pied dans les champs, en complément de formation.
- > Pour favoriser l'autonomie des fermes et des agriculteurs et des systèmes de production économes.
- > Pour une agriculture ancrée dans son territoire.

L'association Agrobio19 s'est constituée comme CIVAM (Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural) à sa formation. Elle travaille en lien avec les autres CIVAM du Limousin et le réseau CIVAM à l'échelle nationale.

Département



Région



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

National



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique



Pourquoi adhérer à Agrobio 19 ?

ÊTRE INFORMÉ

de l'actualité des filières bio, des évolutions réglementaires, des aides à la bio... Ces informations vous sont données au moyen :

- des bulletins et guides techniques
- des lettres d'infos plus locales, par département.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

dans vos démarches d'installation, de conversion, de développement de projets ou de transmission.

ÊTRE RÉFÉRENCÉ

dans le guide des producteurs bio du Limousin.

BÉNÉFICIER D'ACCÈS PRÉFÉRENTIELS

- Pour toutes les formations organisées par le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine (plus de 150 dates par an) et le Civam Limousin.
- Pour toutes nos prestations techniques.
- Pour des outils de communication et pour les événements organisés par Agrobio 19.

ÊTRE CONSEILLÉ TECHNIQUEMENT

pour optimiser votre production biologique.

ÉCHANGER ENTRE AGRICULTEURS

lors des rencontres techniques organisées (maraîchage, arboriculture, élevage, grandes cultures...).

DÉVELOPPER VOS CIRCUITS DE VENTE

Agrobio 19 peut vous mettre en relation avec les opérateurs économiques en recherche de produits bio locaux (restauration collective, AMAP, marchés bio, magasins spécialisés,...).

Les missions d'Agrobio 19

- Représenter et défendre les intérêts des producteurs bio.
- Accompagner les producteurs dans leur système vers une plus grande durabilité sociale, environnementale et économique.
- Faciliter l'installation des porteurs de projet et la transmission des fermes en bio.
- Développer des filières bio, locales et solidaires.
- Promouvoir l'agriculture biologique auprès des agriculteurs, des élus et du grand public.

UNE SEULE COTISATION POUR 3 NIVEAUX D' ACTIONS

Sur chaque cotisation perçue, Agrobio 19 reverse une partie :
> à la FNAB, fédération nationale
> à Bio Nouvelle-Aquitaine, fédération régionale
> à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine
Le reste de la cotisation permet à la structure départementale de mener ses actions d'accompagnement et de défense de l'agriculture biologique.